Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud interdit les feux en forêt

En raison de la sécheresse prévalant sur le territoire cantonal et afin d'éviter de surcharger les équipes d'intervention déjà fortement sollicitées pour faire face à la pandémie en cours, l'Etat de Vaud décrète une interdiction de faire du feu en forêt prenant effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

Au vu des conditions météorologiques actuelles, le danger d'incendies en forêt est actuellement marqué sur l'ensemble du territoire vaudois, soit le niveau 3 sur une échelle de cinq niveaux. La cause principale est la présence en grande quantité de végétation sèche au sol.

Feux en forêt interdits

Par mesure de précaution, et en raison du risque important créé par les nombreuses activités de grillades en forêt en cette période particulière, le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) a pris la décision d'interdire tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières.

Cette décision s'applique immédiatement et jusqu'à nouvel avis, et concerne aussi bien les professionnels que les privés. Elle porte également sur les places de pique-nique situées dans l'aire forestière ou à proximité directe de celle-ci. Une extrême prudence est aussi recommandée pour les allumettes et les cigarettes qui doivent être soigneusement éteintes avant d'être jetées à la poubelle. Tout départ de feu ou situation suspecte doit par ailleurs être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Evaluation en début de semaine prochaine

L'incertitude sur les précipitations du week-end à venir ne permet pas de prévoir une amélioration significative de la situation. Un examen de la situation sera mené en début de semaine prochaine pour réévaluer le niveau de danger.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud [incendies de forêts] renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 avril 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l’environnement, info.incendies-foret(at)vd.ch